MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

7ème année Nº 39

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

/c INFORMATIONS POMME DE TERRE Nº 6 /

2 septembre 1959.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

A la suite des pluies orageuses de la fin août, la maladie est susceptible de se développer sur les organes verts. Le ruissellement pourra alors entraîner des germes qui contamineront les tubercules au moment de l'arrachage.

Il est donc nécessaire de détruire les fanes deux semaines avant l'arrachage.

Opérer par fauchage ou par pulvérisation d"un produit caustique approprié.

CONSERVATION DES TUBERCULES DE POMME DE TERRE

Les attaques de Mildiou ont, dans plusieurs régions, présenté un certain caractère de gravité.

D"autre part, le développement des tubercules a souvent été freiné, soit par les températures excessives du mois de juillet, soit par la sécheresse. La récolte nationale sera donc moyenne.

La bonne conservation de tous les tubercules s"impose.

Pour obtenir ce résultat :

Arracher par temps sec.
Laisser ressuyer les tubercules sur le sol.
Eliminer des stocks de conservation tous les tubercules blessés ou malades.
Utiliser pour l"entrepôt des locaux à température constante (5º C est la température la plus favorable). A partir de 9º C le Mildiou peut se développer en magasin.
Disposer la récolte en couche mince pour éviter l'échauffement (50 cm au maximum).
Etablir des cheminées d"aération.
Saupoudrer les tubercules avec de la chaux éteinte.
Aérer les locaux de stockage durant l'automne en profitant des journées ensoleillées.
Egermer (à la main ou plus rapidement en utilisant une spécialité commerciale).

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

P298

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.